

*LE LIEN - Septembre 2008*  
*Des Pyrénées Atlantiques*

**2<sup>ème</sup> REUNION ORGANISATIONS SYNDICALES**  
**/**  
**EQUIPES DE DIRECTION DES EX DGI ET DGCP**

Dans le prolongement de la première réunion du 10 juillet, le DSF et le TPG de notre département ont tenu le mardi 9 septembre la deuxième réunion d'information sur la fusion DGI-DGCP au rez de chaussée du centre des impôts de PAU.

Son but était d'informer les représentants des personnels des propositions de calendrier de mise en place des Services des Impôts des Particuliers par site, soumises à l'approbation de l'Administration Centrale.

Les responsables administratifs ont précisé qu'ils ne donneraient aucune information tant sur la mise en place de la Direction Locale Unifiée que sur le pôle de recouvrement complexe (PRC).

Le plan de déploiement des SIP proposé est le suivant :

- Concernant OLORON :  
1 SIP mis en place le 01/07/2009 -
- Concernant ORTHEZ :  
1 SIP mis en place le 01/07/2009 -
- Concernant PAU :  
3 SIP mis en place le 01/01/2010 -
- Concernant BAYONNE – ANGLET  
2 SIP mis en place le 01/01/2011 -
- Concernant BIARRITZ  
1 SIP mis en place le 01/07/2009 -

Aucun élément précis n'a été donné sur le volume des emplois transférés.

Le nombre d'emplois transférés reste à affiner notamment en lien avec l'outil de répartition des emplois (ORE) qui détermine à la DGCP le volume des emplois par structure, impactant les nombreuses suppressions annuelles d'emploi qui frappent la DGCP comme la DGI.

La teneur des débats a été riche en enseignements et l'administration a bien du mal à démontrer l'osmose entre les 2 directions.

Ainsi, sur les questions relatives au fonctionnement des SIP, aux règles communes de vie quotidienne et aux conditions de travail, les deux numéros 1 ont essayé, sans grand succès, de rassurer et de convaincre la parité syndicale du peu de changement induit par cette réforme, «chaque agent conservera son métier, puis l'entraide prendra le pas »...

Peu ou pas de réponse concernant les sites d'Orthez et d'Oloron sur les problèmes de fonctionnement qui se poseront en particulier lors des absences des agents transférés en très faible nombre et devant assurer la mission de recouvrement dans le futur SIP.

Pour le SIP de Biarritz, le TPG propose le transfert préalable, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, de la mission de recouvrement de la commune d'Anglet vers la Trésorerie de Bayonne, accompagné d'effectifs affectés par la voie classique des mutations internes au Trésor, donc pas forcément en provenance de la TP de Biarritz, sauf les volontaires; les autres agents de ce poste intégreront le SIP de Biarritz, pour continuer dans leurs fonctions ...ou changer de métier.

Pour les SIP de Bayonne et d'Anglet, réalisation d'importants travaux immobiliers avec agrandissement de l'immeuble afin de faciliter l'accueil des usagers et de respecter les règles de sécurité propres à la fonction de recouvrement.

Le DSF et le TPG indiquent ne pas appréhender les futures conditions d'organisation lorsque une seule trésorerie intégrera plusieurs SIP, le cas de Pau.

Par ailleurs, bien que sollicité par une demande conjointe de nos organisations syndicales CGT Impôts et Trésor dès la fin juillet, pas d'alignement favorable des règles actuelles de gestion des agents, le DSF ayant refusé d'accorder les facilités d'horaires données aux pères et mères de famille à l'occasion de la rentrée scolaire 2008 alors que le TPG a consenti à un aménagement d'horaire pragmatique.

Enfin de manière générale, dès la création de chaque SIP, le recouvrement de la Taxe Professionnelle doit être assuré par le Service des Impôts des Entreprises correspondant géographiquement.

Il est clair que l'objectif majeur est de mettre en place coûte que coûte le guichet fiscal unifié, quitte à s'asseoir sur l'égalité de traitement des contribuables. Ainsi il nous est simplement précisé qu'il y aurait une formation adaptée à un accueil différencié selon les sites. Mais on l'a compris, avec la volonté de n'assurer qu'un service a minima dans les trésoreries rurales.

Par ailleurs, aucun engagement relatif à la pérennité de tous les sites CP/DGI actuels n'a été pris si ce n'est l'affirmation qu'aucune fermeture n'est actuellement envisagée.

Les futures suppressions d'emplois déjà programmées pour 2009, 2010 et 2011 viendront-elles bouleverser ce fragile équilibre ?

Bref, les propositions relatées ci dessus vont être adressées à la Direction Générale avant le 26 septembre 2008.

Cette dernière transmettra leur validation et/ou modification et ce projet sera alors soumis à l'avis des comités techniques paritaires locaux.

Finalement l'impression laissée par ces 1h 30 d'échanges « informels », ne lève pas, bien au contraire, les inquiétudes de la CGT.

Sous couvert d'améliorer le service rendu aux usagers, la mise en oeuvre des SIP et autres nouveaux services n'a pour but que de faciliter les suppressions d'emplois à venir.

Leur existence future va créer les conditions d'un service public différencié selon l'endroit du territoire sur lequel on se trouve, pour preuve le peu de temps consacré à la formation lors de cette réunion.

Aussi, force est de constater que nos décideurs ont tendance à se focaliser sur la réforme et sa traduction au travers de la mise en place de ces nouvelles structures. De fait ils en oublient l'élément moteur que représentent les agents et leurs conditions de travail actuelles et à venir.

Or, les directions doivent répondre aux légitimes attentes des personnels quant au devenir de leur mission et à leur avenir. Seul le maintien de notre mobilisation permettra de gagner sur nos revendications.